

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le VENDREDI 28 MARS 2014 A 18 H 00

Etaient présents :

M. CANDAT, J. DEWIDHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, F. NOVIANT, D. KRIER, B. GIRSCH, S. MERTEN, M. SAUGET, F. BIHLER, P. MASSON, N. BLANPAIN, C. LAROPPE, E. BISTORY, C. ZELLER, S. PAULIN, V. GODEFROY, R. STAHL, C. POLLISSE, M. FREITAG, J. THIEBAUT, A. MOREAU, D. LARCHER, T. BRACHET, P. MEYER, C. HAUSERMANN.

POINT 1 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Michel CANDAT ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal élus lors du scrutin du 23 mars 2014 installés. Il cite les résultats des élections municipales du 23 mars 2014.

Nombre des électeurs inscrits	:	3 357
Nombre des votants	:	2 203
Suffrages exprimés	:	2 145

Ont obtenu :

- Liste « Saulxures avec Vous »	:	894 voix soit 41.68 %
- Liste « Générations Saulxures »	:	1251 voix soit 58.32 %

La liste « Générations Saulxures », arrivée en tête, a obtenu la moitié des sièges et après application des règles de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre les deux listes, ont été proclamés élus :

- Liste « Générations Saulxures » :

M. Michel CANDAT
Mme Annick QUERCIA
M. Joël DEWIDHEM
Mme Patricia CHANET
M. Marcel LAURENT
Mme Denise KRIER
M. Francis NOVIANT
Mme Stéphanie MERTEN
M. Bernard GIRSCH
Mme Virginie GODEFROY
M. Marc SAUGET
Mme Christine LAROPPE
M. Philippe MASSON
Mme Evelyne BISTORY
M. Rémi STAHL
Mme Nelly BLANPAIN
M. Julien THIEBAUT
Mme Marie FREITAG
M. Francis BIHLER
Mme Stéphanie PAULIN
M. Christophe POLLISSE
Mme Corinne ZELLER

- Liste « Saulxures avec Vous » :

M. Christophe HAUSERMANN
Mme Dominique LARCHER
M. Thierry BRACHET
Mme Annie MOREAU
M. Philippe MEYER

Il procède à l'élection du Secrétaire de séance.

Mme Patricia CHANET présente sa candidature et est élue à l'unanimité.

M. CANDAT cède la présidence de l'assemblée à la doyenne d'âge, Mme Annie MOREAU.

POINT 2 ELECTION DU MAIRE

Mme Annie MOREAU note les élus présents et absents et les pouvoirs. Mme MOREAU constate que le quorum est atteint.

Elle fait procéder à l'élection du Maire, rappelant qu'en vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil.

M. Michel CANDAT présente sa candidature au poste de Maire.

Mme Marie FREITAG et M. THIEBAUT Julien sont désignés assesseurs par le Conseil Municipal à l'unanimité et constituent le bureau avec le président.

Mme Annie MOREAU appelle chaque Conseiller Municipal pour voter. M. HAUSERMANN et ses 4 candidats ont annoncé et décidé de ne pas participer au vote. Après le dernier votant, le dépouillement a lieu.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- M. Michel CANDAT : 22 voix
- Abstentions : 5 voix (M. HAUSERMANN, Mme LARCHER, M. BRACHET, Mme MOREAU, M. MEYER)

M. Michel CANDAT est élu Maire à la majorité absolue.

Le doyen de l'assemblée cède la place à Monsieur le Maire.

POINT 3 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. En application de plusieurs délibérations successives, le nombre d'adjoints au cours du précédent mandat a été de 7.

M. CANDAT, élu Maire, propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8.

M. BRACHET fait part de son désaccord pour passer de 7 à 8 adjoints car cela engendre une dépense supplémentaire de 60 000 € pour le mandat. M. HAUSERMANN rejoint le propos de M. BRACHET.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à main levée à la majorité (22 pour et 5 contre).

POINT 4 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivité territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les Communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Celle-ci est composée des noms suivants : Joël DEWIDHEM, Annick QUERCIA, Marcel LAURENT, Patricia CHANET, Francis NOVIANT, Denise KRIER, Bernard GIRSCH, Stéphanie MERTEN.

Le vote a lieu à bulletin secret au scrutin de liste et les résultats sont les suivants :

- Liste de Joël DEWIDHEM : 22 voix
- Abstentions : 5 voix (M. HAUSERMANN, Mme LARCHER, M. BRACHET, Mme MOREAU, M. MEYER)

Sont proclamés Adjoints au Maire selon cet ordre à la majorité absolue (22 voix et 5 abstentions):

- 1^{er} adjoint : Joël DEWIDHEM
- 2^{ème} adjoint : Annick QUERCIA
- 3^{ème} adjoint : Marcel LAURENT
- 4^{ème} adjoint : Patricia CHANET
- 5^{ème} adjoint : Francis NOVIANT
- 6^{ème} adjoint : Denise KRIER
- 7^{ème} adjoint : Bernard GIRSCH
- 8^{ème} adjoint : Stéphanie MERTEN

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dates des prochaines réunions du conseil :

- Le 8 avril 2014 avec notamment pour ordre du jour le débat d'orientation budgétaire et la mise en place des commissions.
- Le 22 avril 2014 l'ensemble des points relatifs au vote du Budget 2014.

Monsieur le Maire prononce un discours qui vient clore ce conseil d'installation.

La séance est levée à 18 h 30.

La secrétaire

Patricia CHANET



